SAMEDI 4 OCTOBRE 1828. N° 547.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10; A Paris, chez M. Alex. Mesnier, libraire place de la Bourse.

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le prix de l'abonnement est de : 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

LYON, 3 OCTOBRE 1828.

Le conseil d'administration de la *Société de lecture et d'encouragement pour l'industrie* a arrêté dans l'une de ses dernières séances, de décerner une médaille à M. David-Henri Strube, qui vient d'exécuter, sous la direction de MM. Grand frères, le beau meuble destiné à décorer le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, et une semblable médaille à M. Pierre Chalet, ouvrier fabricant, qui a exécuté, sous la direction de M. Maiziat, le testament de Louis XVI et la lettre de Marie-Antoinette. Ces encouragemens seront délivrés dans une séance générale de la société, qui aura lieu dans le courant de novembre prochain.

M. le docteur Aynard, l'un des membres du conseil, a fait hommage, pour la bibliothèque de la société, d'une collection de 168 volumes in-8°.

Cette utile institution marche ainsi rapidement vers le double but qu'elle s'est proposé, qui est de favoriser le développement des lettres, des sciences, des arts, et de répandre dans nos ateliers des encouragemens propres à conserver à l'industrie de notre cité la supériorité incontestable qu'elle s'est acquise.

— Il résulte du rapport fait à M. le maire par la commission administrative des prisons, présidée par M. le conseiller-d'état préfet, le 30 septembre, jour anniversaire de la mort du major-général *Martin*,

Que depuis le 30 septembre 1827 jusqu'au 30 septembre 1828, la commission, de concert avec M. Christophe Martin, l'un des exécuteurs testamentaires, a libéré *quarante-huit* détenus pour dettes;

Que cette libération totale a coûté 12,989 fr., soit environ 270 fr. par individu, l'un portant l'autre;

Que pour étendre le bienfait du fondateur sur le plus grand nombre possible, et aussi pour que des créanciers ne poursuivent pas rigoureusement l'emprisonnement de leurs débiteurs, dans l'espérance qu'ils seront libérés par la fondation du major-général, la commission a fixé à moins de trois cents francs le *maximum* du secours qu'elle accordera sur le capital dû seulement, et point sur les frais de jugement, d'arrestation et de consignations d'alimens, qui seront supportés par le créancier en entier;

Que, conformément aux intentions du généreux fondateur, ce bienfait ne sera appliqué qu'à des débiteurs malheureux, pauvres, de bonne foi et sans inconduite.

M. le Maire, après avoir applaudi au zèle éclairé de la commission, qui lui a présenté des vues sur l'amélioration de la législation des détenus pour dettes, a prononcé la libération de *douze* détenus qui lui ont témoigné toute leur reconnaissance, ainsi qu'à M. Christophe *Martin* qui assistait à cette séance.

— Un de ces accidens qui se répètent tous les jours, la chute d'un échafaud a causé ce soir la mort de plusieurs ouvriers maçons. Cet événement a eu lieu dans la cour d'une maison en réparation place du Collége.

— Une gravure de grande dimension, exécutée par M. Torchi, et représentant l'*entrée de Henri IV à Paris*, d'après le tableau de Gérard, vient d'être adressée par S. Exc. le ministre de l'intérieur, à M. le maire, pour être placée dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

— L'escroc qui a fait un emprunt forcé d'argenterie à plusieurs membres de notre faculté de médecine, n'a pas été assez adroit pour se soustraire aux recherches de la police. On l'a arrêté avant-hier, au moment où, de complicité avec quelques-uns de ses camarades, il tentait de consommer une nouvelle escroquerie au préjudice de paysans, en simulant un échange d'argent contre de l'or. Il a été reconnu pour l'auteur d'un vol avec fausses clés, qui a eu lieu dernièrement dans la chambre d'un commis-négociant.

Nous avons recueilli sur cette arrestation la note suivante :

D'après le signalement qu'avait donné la domestique de M. Levrat de l'individu qui avait volé les deux couverts d'argent, la police s'est mise à la recherche du voleur et l'a arrêté vers le pont de la Guillotière. Il était accompagné de deux autres escrocs; le premier a parfaitement été reconnu par ceux qui l'avaient vu chez M. Levrat, et les deux autres ont déjà passé plusieurs fois en jugement.

— Nous approchons du moment où les tribunaux vont s'ouvrir, et de jeunes orateurs qui se sont jusque-là préparés par l'étude vont entrer dans la carrière. Nous croyons devoir leur rappeler qu'un des talens les plus nécessaires à l'orateur c'est la diction, et la diction oratoire, comme tous les arts, a ses règles et ses principes qui se transmettent par l'enseignement. Un professeur connu dans notre ville, M. Devillier leur offre les secours de sa longue expérience et de l'excellente méthode dont il est l'inventeur. On peut s'adresser *hôtel de Bourgogne, place des Carmes.*

Une lettre de commerce de Marseille, du 1er octobre, porte ce qui suit :

Hier l'on a nolisé 10,000 tonneaux pour la Morée; on a pris tous les navires français que l'on a trouvés à f. 16 par mois, et en outre des étrangers à 12 fr. Les frets augmentent pour tous les pays; les assurances ont aussi haussé à cause des dernières prises faites par les Algériens.

Suivant les dépêches officielles du général Maison, l'embarquement des troupes d'Ibrahim est commencé, et n'est suspendu que par l'insuffisance des transports. Mais suivant une lettre particulière insérée dans notre numéro d'hier, les officiers d'Ibrahim refusent d'exécuter la capitulation et veulent se mesurer avec les Français. La dépêche publiée dans les journaux officiels est du 7 septembre; la lettre au contraire est du 10. Cette différence de dates explique-t-elle celle des faits? ou bien y a-t-il dans la publication du gouvernement une de ces réticences dont un gouvernement ne se fait pas scrupule? ou bien enfin la lettre d'un officier de l'armée doit-elle être considérée comme indigne de foi à côté de la lettre du général en chef? L'avenir répondra à ces questions. Mais si l'on réfléchit à la position d'Ibrahim, on sentira que ce chef des Egyptiens doit être dans une grande incertitude, et qu'il est naturel qu'il se livre à quelques hésitations. Depuis la capitulation qu'il a conclue, la nouvelle du mauvais succès de l'invasion russe a dû arriver à ses oreilles, et sans doute le faire repentir de ne pas s'être associé par une intrépide résistance au succès de ses co-religionnaires. Que la Porte ait manifesté une vive indignation de la retraite consentie par Ibrahim, c'est une chose dont on ne peut pas douter quand même la relation qui nous en est venue sous la rubrique de Smyrne serait prématurée. Ainsi, en cas de succès définitif de la Porte, Ibrahim, par sa retraite, non-seulement abandonne sa part dans le triomphe, mais encore il s'expose à toute la vengeance de son suzerain. D'un autre côté, on nous apprend que l'embarquement est commencé; comment maintenant Ibrahim pourrait-il résister avec des forces divisées et dont une portion est déjà à la discrétion des escadres alliées? Peut-être n'y a-t-il pour le satrappe d'Egypte qu'un moyen de salut : c'est d'arborer le drapeau de l'indépendance.

Le *Constitutionnel* répond dans une note à l'article du *Courier* anglais, avant pour objet de faire considérer le blocus des Dardanelles, projeté par les Russes, comme contraire aux stipulations diplomatiques. La *Gazette de France* rapporte la réponse du *Constitutionnel*, et ajoute qu'elle lui paraît *venir d'une source officielle.* Nous transcrivons à notre tour le même article, et s'il est vrai qu'il exprime la pensée du ministère français, nos lecteurs verront que dans notre numéro d'hier nous avons envisagé la question sous le même point de vue :

« Le *Courier* paraît oublier l'influence des circonstances. Il nous semble que la Russie n'a abandonné, il y a quelques mois, ses droits de puissance belligérante dans la Méditerranée, que parce qu'elle était convaincue comme toute l'Europe qu'elle ferait cette année la conquête de Constantinople sans avoir besoin de ses forces navales; mais nous avons vu que plus la résistance des Turcs augmentait, plus elle envoyait de bâtimens de guerre dans la Méditerranée, où leur présence est inutile s'il ne s'agit que de la Morée, puisque les premières conventions conclues entre les trois puissances ne permettaient à aucune d'elles d'employer contre les Turcs, dans cette mer, des forces navales plus considérables que les deux autres. D'un autre côté, la Russie a défendu l'exportation de ses grains par la mer Noire; cette défense devient non-seulement inutile si les Dardanelles restent ouvertes, mais la Russie se prive de gaîté de cœur d'un débouché considérable pour ses grains. En admettant la promesse faite par l'empereur de Russie, l'Angleterre a-t-elle promis de ne pas approvisionner Constantinople? Nous ne le pensons pas; car il n'en a jamais été question : l'empereur Nicolas sent la nécessité, pour réussir dans sa guerre, d'attaquer son ennemi par tous les moyens possibles. Le blocus des Dardanelles en est un; serait-il donc étonnant que sa première intention, au sujet de l'emploi de ses forces navales dans la Méditerranée, eût éprouvé quelques modifications? »

Les découvertes du génie ne manquent jamais aux besoins de la civilisation; et lorsque les progrès des lumières commencent à modifier les mœurs et les intérêts des peuples, on voit immédiatement les arts marcher dans cette direction, et produire, dans l'ordre physique, tout ce qui peut favoriser l'accomplissement de la révolution qui s'opère dans les esprits.

Depuis que la paix a été rendue à l'Europe fatiguée, le développement merveilleux de l'industrie a amélioré la situation de toutes les classes. L'irritation causée par l'effroyable catastrophe qui a mis un terme à nos conquêtes, s'est apaisée au sein des jouissances que nous procurait le repos. Bientôt on a compris que le bonheur n'était point dans la gloire et le fracas des armes, et que l'état de guerre n'est point l'état normal des sociétés. On est allé jusqu'à reconnaître que dans les arts de la paix, plus le concours est grand, plus il y a de profit pour les individus comme pour les peuples. Ce que les économistes avaient démontré des niaiseries de la balance commerciale, source de tant

de désastres, des avantages d'avoir des voisins riches, de l'impossibilité d'asseoir la prospérité publique sur le pillage et la dévastation, l'expérience l'a fait pénétrer dans toutes les têtes, et dès lors les sciences se sont proposé de rendre impossible le retour de ces grands conflits dont l'influence funeste sur les destinées de l'humanité avait acquis le caractère de l'évidence.

C'est ainsi que nous avons vu *Perkins* s'efforcer d'appliquer l'immortelle découverte de *Watt* au perfectionnement des machines de guerre. Admirable destinée du génie de ce grand homme! Après avoir, comme l'a dit M. *Huskisson*, sauvé son pays d'une ruine inévitable par les améliorations qu'il fit subir à la machine à vapeur, il est à la veille d'assurer aujourd'hui le bonheur et le repos du monde. En effet, si les promesses de *Perkins* se réalisent jamais, l'équilibre sera établi entre les peuples bien autrement que par des traités; car la faiblesse sera élevée au même niveau que la force par l'emploi des mêmes moyens de resistance. Il n'est point d'armée, quelle que fût sa force numérique, qui ne vînt échouer contre une simple batterie à vapeur. Le bon droit ne serait plus aux gros bataillons, mais à la justice et à la raison.

En attendant cet heureux résultat, les journaux nous apprennent que M. *Robert Ward*, de New-York, vient d'inventer un nouvel obus, auquel il a donné le nom de *torpedo*, et dont l'effet est des plus destructifs. Dans la conviction, fondée au reste sur les leçons de l'histoire, que la guerre devient moins terrible en raison de la puissance des instrumens dont elle dispose, nous avons répété cette nouvelle. Nous croyons également devoir faire mention d'une lettre qui nous est adressée aujourd'hui par M. G...., ancien militaire, qui nous annonce qu'il a aussi inventé un obus dont les effets trop longs à détailler ici, paraissent effrayans d'après la description qu'il en fait. Comme nous ne sommes point juges compétens en pareille matière, nous conseillons à M. G.... de communiquer sa découverte au gouvernement, et nous engageons celui-ci à ne point imiter Louis XV, qui acheta pour l'anéantir le secret retrouvé du feu grégeois. Ce serait, à notre sens du moins, une fausse application de la philanthropie.

MARSEILLE, 30 *septembre* 1828.

(Correspondance particulière du *Précurseur*.)

Les numéros du *Journal du Commerce* des 24 mai et 23 septembre ont fait grande sensation auprès des négocians qui font le commerce du Levant et principalement celui de l'Egypte. Il est incontestable que M. Drovetti a rendu à ces derniers de grands services, ainsi qu'aux constructeurs des bâtimens de guerre et aux autres fournisseurs d'effets et de matériel de guerre pour le service du pacha dont il est l'ami intime.

Si l'on doit s'en rapporter aux voyageurs, M. Drovetti jouit de plus de considération auprès du pacha qu'auprès de son ministère : cette division de bienveillance ne peut qu'être préjudiciable à notre commerce : il serait à désirer qu'elle n'existât pas, et il serait peut-être plus avantageux que notre consul géuéral eût plus d'influence auprès du ministère!....

Les faveurs particulières dont M. Drovetti a été gratifié par le pacha, ont certainement dû exciter de la jalousie et les propos de la malveillance.

Sans vouloir entrer dans la polémique que des intérêts privés ont probablement engagée, je crois que l'on peut reprocher à M. Drovetti, 1° d'avoir montré quelque animosité envers la nation grecque; 2° de n'avoir pas employé auprès du pacha tout son crédit pour empêcher, sur les places publiques d'Alexandrie, les mauvais traitemens qu'on faisait subir aux prisonniers grecs avant de les mettre en vente, et auxquels il aurait dû s'opposer d'une manière énergique et digne du représentant de la France.

Il est maintenant certain qu'Ibrahim retourne en Egypte : ce retour pourrait fort bien donner lieu à quelques commotions politiques si fréquentes en Orient.

Ibrahim est un vrai fidèle musulman : guerrier par inclination, ennemi du repos et des innovations, il s'est toujours montré peu favorable au développement des arts industriels qui n'ont point de rapport à la guerre. Peut-on supposer qu'avec un pareil caractère il restera dans l'inaction?

Quant au commerce que nous faisons avec l'Egypte, il est nul en ce moment. Le pays est misérable, il manque de bras pour l'agriculture, le coton y est dégénéré, soit par le défaut du renouvellement de la graine, soit par l'inertie des cultivateurs qui ne travaillent que pour le compte du pacha.

Les dernières lettres reçues de la Morée sont du 10 courant; l'évacuation des troupes égyptiennes avait commencé, Coron et Modon étaient toujours au pouvoir des Turcs. On ignorait s'ils suivraient Ibrahim, s'ils iraient joindre la garnison de Patras, ou si on serait obligé de les débusquer de vive force.

Le troisième convoi parti de Toulon, portant la brigade du général Schneider, a été vu le 14 à 40 lieues de Navarin.

On charge à Toulon de grandes quantités de vivres, la manutention du biscuit est en pleine activité, les achats de toutes sortes de denrées continuent.

Le colonel Fabvier sortira le 3 du mois prochain de quarantaine, il passera par cette ville où il est question de lui faire une réception digne de cet homme si distingué par ses connaissances militaires, sa persévérance, son impassibilé dans le malheur, surtout par un désintéressement et une délicatesse extrêmes.

Si cet éloge lui était refusé par quelques français, les étrangers seraient sans doute plus équitables, et il n'est aucun peuple qui ne se félicitât de l'avoir pour un de ses membres.

TOULON, *le* 29 *septembre*.

La frégate *l'Atalante*, commandée par M. Menouvrier de Bresne, capitaine de vaisseau, a appareillé hier de notre rade, avec onze bâtimens de transport chargés de vivres pour la Morée.

La corvette *la Victorieuse* s'est échouée en se rendant des eaux du lazaret à la petite rade.

PARIS, 1er OCTOBRE 1828.

Une estafette vient d'apporter de nouvelles dépêches de M. le général Maison; elles sont datées du 7 septembre, du camp de Pétalidi. La situation des troupes était toujours satisfaisante : on ne comptait à l'hôpital que trente-six malades.

Le général en chef a passé, le 6, la revue de toutes les troupes campées à Pétalidi. Leur tenue était superbe, et d'après les propres expressions de S. S. le marquis Maison, on aurait cru assister à une revue du Champ-de-Mars.

Les négociations relatives à la reddition des places continuent. Toutefois, d'après des nouvelles plus récentes (du 10 septembre) de M. l'amiral de Rigny, l'embarquement des Egyptiens avait commencé; mais le nombre des transports n'étant pas en raison de celui des troupes, cette opération paraissait devoir éprouver quelques retards.

La division s'attendait à se porter sous peu de jours sous les murs de Navarin. (*Messager.*)

— On assure que M. le comte de la Ferronnais, ministre des affaires étrangères, sera de retour à Paris vers le 15 octobre, pour reprendre ses fonctions.

— On croit qu'il ne sera point fait de promotions dans les grades supérieurs de l'armée à l'occasion de la St-Charles, comme les autres années, on donnera seulement quelques décorations.

— Nous avons annoncé dans notre numéro du 24 septembre que l'on s'occupait au ministère de la guerre d'une nouvelle fixation du traitement de disponibilité de MM. les officiers-généraux.

Le *Messager* a cru devoir démentir cette nouvelle et affirmer qu'aucune mesure de cette nature n'avait encore été agitée au conseil supérieur de la guerre. Nous croyons pouvoir affirmer qu'on s'est occupé de cette importante modification sinon dans le conseil supérieur, au moins dans les bureaux du ministre. Nous ajoutons même qu'il est question de beaucoup d'autres mesures non moins graves qui doivent être arrêtées avant peu. Voici celles qui nous ont été indiquées :

1° Six divisions militaires seraient supprimées; 2° Il en serait de même des maréchaux-de-camp, commandans dans les chefs-lieux de division, et des capitaines-archivistes de toutes les divisions (celui de la première excepté.)

2° Les lieutenances du roi seraient considérablement réduites. Cette dernière mesure a même déjà reçu son execution en grande partie.

Si le *Messager* croit devoir démentir encore ces assertions, qu'il daigne descendre au positif et nous dire s'il affirme pour aujourd'hui seulement.

En rapportant ces divers faits, notre intention n'est point d'entraver l'administration dans ses projets de réforme, mais bien d'appeler son attention sur de nobles malheurs à réparer et de nombreux intérêts à concilier. (*Courrier Français.*)

— On parle comme d'une chose certaine d'une prochaine répartition d'une partie du fonds de réserve de la Banque; il paraît que la portion du capital qui a été appliquée en achats de rentes sera d'abord mise à la disposition des actionnaires. Ce fonds monte, dit-on, à plus de deux millions 5 p. 100, c'est à dire à peu près la moitié de la somme qui forme le capital de la Banque, et qui, suivant des statuts, devait être employée à faire des escomptes. (*Idem.*)

— On nous écrit d'Angers, le 27 septembre :

« Hier, une réunion nombreuse d'électeurs eut lieu dans notre ville. On procéda d'un commun accord à la nomination de douze électeurs, parmi lesquels siégent des magistrats et des jurisconsultes, chargés, comme bureau consultatif, de donner aux électeurs retardataires, ou qui depuis un an auraient acquis le droit le voter, tous les renseignemens qui leur seraient utiles, comme aussi à leur éviter des déplacemens souvent pénibles, en se chargeant de faire près de l'administration les démarches nécessaires pour obtenir leur inscription. Ce bureau central, placé au chef-lieu, correspondra avec les bureaux établis dans tous les cantons chargés de lui transmettre les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans leur marche. Ces réunions qui n'ont rien que de légal, puisque l'intervention des tiers est consacrée par la nouvelle loi, prouvent que l'esprit public se fortifie tous les jours. Ce qui se passe chez nous se fait sans doute sur tous les points de la France. »

— La confection des listes électorales et du juri se poursuit à la préfecture de la Dordogne avec la plus grande activité. Déjà la première partie de la liste de l'arrondissement de Périgueux est imprimée. Le nombre des personnes qui y sont portées est de 345, don 39 nouveaux électeurs. Un arrêté, imprimé à la suite de cette liste, porte que les réclamations contre sa teneur ou contre les décisions du préfet seront reçues à la préfecture depuis le 15 octobre, époque où elle doit être affichée, jusqu'au 30 novembre prochain, à minuit. Elles devront être appuyées de pièces justificatives.

— On lit dans plusieurs journaux la lettre suivante :

Paris, 30 septembre 1828.

Monsieur,

Le gouvernement s'est long-tems occupé d'une proposition faite par Haïti, pour la liquidation des dettes de cette république envers la France. Il paraît certain aujourd'hui qu'une négociation va s'ouvrir immédiatement à cet effet.

Cette circonstance, si favorable à tous les intérêts, me porte à différer le tirage de la 3e série de l'emprunt, qui devait avoir lieu demain 1er octobre.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre journal, afin que le public partage les espérances qu'il est permis de concevoir de cette heureuse intervention du gouvernement.

Agrez, etc. J. LAFFITTE.

Cette lettre confirme les renseignemens que nous avons recueillis sur la situation présente des négociations entre le gouvernement français et la république d'Haïti. On sait qu'une commission a été chargée d'examiner les propositions faites par le gouvernement haïtien pour parvenir à la libération de sa dette envers la France. Il paraît certain que cette commission a adopté les bases des propositions faites par la république. On ajoute que le rapport de la commission a été discuté dans le conseil des ministres, et qu'il a été décidé que deux agens français seraient envoyés à Haïti pour traiter avec la république d'après les bases adoptées. On assure maintenant que le *Casimir* est entré au Hâvre, et qu'il a à son bord un agent du gouvernement haïtien. Si cet agent est revêtu de pouvoirs suffisans, le traité pourra être conclu prochainement. Dans le cas contraire, les deux agens du gouvernement se rendront à Haïti, et comme les arrangemens qu'ils doivent proposer sont basés sur les propositions mêmes de la république, tout annonce que la conclusion de cette affaire importante n'éprouvera point de difficultés. La probabilité d'un pareil résultat doit causer une vive satisfaction aux personnes qui ont droit à l'indemnité et à celles qui sont intéressées dans l'emprunt.

— L'école d'enseignement mutuel de la ville de Cognac, fondée par MM. Augusto et Gabriel Martell, négocians, et sous la direction de M. Dromau, est la seule dans le département de la Charente qui se soit maintenue jusqu'à ce jour. Cette faveur n'est due qu'à la protection constante de M. Coutant, vénérable pasteur de cette ville; à celle des autorités locales et de plusieurs notabilités. Les exercices ont eu lieu le 18 de ce mois, en présence d'un grand concours de citoyens, charmés des progrès vraiment étonnans de ces jeunes élèves.

— La comète annoncée est visible maintenent à l'œil nu. Elle se trouve à l'est du méridien, ou si l'on aime mieux de la ligne nord et sud, et à peu de distance de ce cercle de la sphère, entre huit et onze heures du soir, à une hauteur de 30 degrés à huit heures, et 60 degrés à onze heures. L'œil peut la découvrir et suivre son ascension en parcourant la ligne qui passerait de l'étoile brillante qui se trouve en tête de la constellation du bélier, à celle qui est dans la ceinture d'Andromède; et de là en regardant autour des deux plus petites étoiles de la ceinture, on aperçoit la comète qui est plus rapprochée de l'étoile supérieure que de l'étoile inférieure.

— Il existe en ce moment à Lausanne (en Suisse) une femme née le 17 décembre 1714, et par conséquent âgée de 114 ans moins trois mois environ. Elle a été mariée deux fois et a passé une partie de sa vie sous les habits d'homme. Elle a servi pendant sept ans un prince milanais en qualité

de courrier. Elle ne paraît pas avoir plus de soixante et quelques années ; les médecins de la famille royale de France lui ont prédit encore trente ans de vie. Elle n'avait plus de chevaux il y a cinquante ans ; il en est venu de nouveaux ; ils sont gris et assez nombreux ; toutes ses dents de dessous sont tombées sans douleur, et il lui en reste peu à la mâchoire supérieure. Sa principale nourriture est du café très-sucré, et elle en prend jusqu'à 40 petites tasses par jour.

— Le 16 septembre, il est tombé au Tégernsée, à neuf lieues de Munich, une telle quantité de neige, que les montagnes voisines en étaient couvertes à un pied de hauteur. Depuis ce moment, on a joui d'un beau tems d'automne.

— Un orage affreux a désolé la ville de Tarragone et son territoire. Une grêle d'une grosseur extraordinaire, et dont quelques grêlons étaient, dit-on, de la grosseur d'un boulet de quatre, a défoncé toutes les toitures et dévasté entièrement la campagne.

— Le conseil-général du département de la Seine a émis les vœux suivans :

Instruction primaire. — Le conseil-général avait plusieurs fois appelé l'attention du gouvernement sur la nécessité d'organiser une surveillance efficace à l'égard de l'instruction primaire. Il s'applaudit de voir que son vœu a été entendu. L'ordonnance du 21 avril dernier, qui reconstitue les comités cantonnaux et promet une utile émulation et une direction fixe à l'enseignement élémentaire ne peut manquer de produire les plus heureux effets.

Le conseil-général se borne à demander aujourd'hui que le crédit ouvert au budget de l'état pour venir au secours des communes qui ne peuvent pas rétribuer d'instituteurs soit porté à une somme proportionnée aux besoins, l'allocation actuelle étant tout à fait insuffisante.

Sœurs de charité à Neuilly. — Le conseil-général partage vivement les sentimens de reconnaissance que le conseil d'arrondissement de St-Denis exprime pour la bienfaisance éclairée de LL. AA. RR. Mgr. le duc et Mme la duchesse d'Orléans, qui, après avoir établi à leurs frais, à Neuilly, deux écoles gratuites où 400 enfans des deux sexes reçoivent une instruction religieuse, ont bien voulu encore doter cette commune d'une maison de sœurs pour soigner les malades et les vieillards.

Réglement et tarif des postes. — Le conseil-général avait demandé l'année dernière quelques changemens dans le réglement des chevaux de poste : il regrette qu'une administration qui a depuis plusieurs années si grandement amélioré d'autres parties du service qui lui est confié, n'ait pas encore porté son attention sur celle-ci.

Elle verrait infailliblement que le réglement actuel a été conçu pour une époque et des habitudes entièrement différentes des nôtres ; que le besoin de circulation pour le commerce, que le goût des voyages pour les particuliers s'étant étendus et généralisés d'une manière surprenante, il est nécessaire d'adopter quelques modifications qui secondent un élan si heureux, et qui ne peuvent qu'être favorables à l'exploitation et à l'intérêt des postes elles-mêmes : telle serait, par exemple, celle qui ne ferait plus dépendre le nombre et le prix des chevaux du nombre des personnes voyageant dans une voiture, comme si le poids d'un voyageur était une représentation exacte du poids d'une voiture et des bagages dont elle est chargée ; telle serait une autre modification pour annuler un classement de voitures qui ne peut convenir dans un tems où mille formes et mille dispositions nouvelles sont imaginées et adoptées suivant le goût, les besoins ou le caprice des voyageurs.

Le conseil-général pense que le meilleur moyen de régler le tarif serait de prendre pour base le poids de la voiture, et de mettre à cet effet les ponts à bascule à la disposition des maîtres de postes et des voyageurs, ce qui aurait le double avantage de favoriser les perfectionnemens de nos selliers dans la construction des voitures, et de rendre utile enfin l'invention des ponts à bascule dont il est impossible que l'administration ne sache pas que l'usage est devenu entièrement illusoire par l'ignorance ou plutôt la vénalité des préposés.

En proposant au surplus ce moyen, le conseil-général n'entend le donner que comme une indication.

Il a voulu exposer seulement ce qui incontestablement est mal, ce qui incontestablement peut être mieux dans l'état actuel des choses ; il s'en rapporte à la sagesse du gouvernement, le priant avec instance de s'occuper de cet objet important.

Mendicité. — Le conseil général appelle l'attention du gouvernement sur cette plaie de l'état ; il pense que les individus mendians et vagabonds pourraient être employés à des défrichemens, ainsi qu'on l'a fait avec succès en Hollande, où l'on a créé des colonies de pauvres.

Une pareille colonisation faite en France réussirait sans doute de même. Par là on détruirait la mendicité, et l'on procurerait à l'état des avantages considérables, en rendant à l'agriculture des espaces énormes jusqu'ici perdus pour elle.

Forçats. — Le conseil-général a lu avec intérêt les deux mémoires, rédigés l'un par M. le marquis de Marbois, l'autre par M. Quentin, sur la colonisation des forçats.

Sureté des voyageurs. — C'est une remarque généralement faite en France à l'égard de nos routes, que rien n'y est calculé suffisamment pour la sureté des voyageurs qui les parcourent en voiture. Ainsi les chaussées démesurément bombées les exposent à des craintes, et souvent à des dangers trop réels, lorsqu'il faut, par la rencontre d'une autre voiture, atteindre ou plutôt dépasser le bord du pavé. Ainsi des fossés profonds sont creusés à droite et à gauche, sans aucune espece de défense contre le moindre écart d'un cheval vicieux, contre la moindre vivacité d'un cheval ardent. Ainsi encore aucune espèce de précaution n'est prise pour garantir les voyageurs sur les routes élevées au-dessus du sol et bordées de chutes plus ou moins profondes.

Le conseil appelle sur cet important objet toute la sollicitude du gouvernement et toute l'attention de la commission spéciale chargée de préparer un rapport sur l'état de nos routes.

Il demande que la première pensée de tout travail à ce sujet ait pour objet la sûreté des voyageurs ; que de là découlent toutes les vues secondaires d'amelioration, tous les projets possibles d'exécution ; qu'à cet effet les chaussées soient entièrement aplaties partout, comme elles le sont sur plusieurs routes de France et sur toutes celles d'Angleterre et d'Italie ; que les débords y soient mis soigneusement de niveau avec le pavé ; que, partout où les routes sont bordées de fossés ou élevées au-dessus du sol, de manière à entraîner la chute d'une voiture qui dévierait, des terres soient, à défaut d'autres moyens, rejetées à droite et à gauche, de manière à présenter à la fois un talus qui serve de défense aux voitures, et un marche-pied qui facilite la circulation des piétons, sauf à ménager des ouvertures de distance en distance pour le passage des eaux ; qu'enfin la loi rende les entrepreneurs ou agens d'entretien civilement responsables devant les tribunaux envers les voyageurs de tous les accidens occasionnés par leur faute, soit lorsqu'ils négligent de placer des lampions pour avertir de quelque danger, soit lorsque le mauvais entretien expose les voitures à quelque dommage.

Le conseil général estime que rien ne mérite à un plus haut degré l'intérêt du gouvernement que les considérations qui précèdent.

Poteaux indicateurs des routes. — Le conseil général croit devoir recommander à l'attention du gouvernement une amélioration de détail qui n'a pas échappé à la sollicitude du préfet de la Seine pour son département, et qu'il est désirable de voir généraliser partout en France.

Cette amélioration consiste à placer sur les routes, et à de certaines distances, particulièrement aux endroits où elles se croisent, et à l'entrée des villes, bourgs et villages, des poteaux qui indiquent le nom des lieux où ils sont situés, et le nom des lieux importans les plus rapprochés, ainsi que la direction à suivre pour s'y rendre.

Moyeux saillans. — Les accidens qui se renouvellent si souvent par le choc des voitures entre elles, lorsqu'elles se croisent dans les passages difficiles au milieu des villes et sur les grandes routes, sont presque toujours causés par les moyeux saillans dont sont encore armées en France toutes les voitures de transport.

Les moyeux saillans n'ajoutent rien à leur solidité ; ils ne sont qu'un instrument de dommage, sans aucune espèce de compensation.

Le conseil général émet le vœu le plus pressant pour que ces sortes de moyeux soient interdits, et pour que la disposition des roues soit telle que l'extrémité de l'essieu et que la forme des moyeux ne dépasse jamais la ligne extérieure des jantes.

Par là les chemins étroits seront élargis de deux et trois pieds pour toutes les autres voitures ; par là, la circulation des voyageurs sera rendue plus facile, et leur sûreté sera mieux garantie ; une partie enfin des dangers auxquels ils sont exposés sera éloignée et détruite.

Le conseil général commande cette mesure comme une amélioration digne de toute la sollicitude du gouvernement.

Levée des plans des communes. — Le conseil voit avec la plus vive satisfaction les progrès du travail entrepris pour la levée des plans des rues et chemins vicinaux dans les communes rurales.

Les rues et chemins d'après le compte rendu par M. le préfet, sont au nombre de 2,367 et présentent un développement de 1,474,000 mètres ou 378 lieues. 850 plans équivalant à 1,130,000 mètres, c'est-à-dire près de 290 lieues de chemins, sont entièrement levés. Il ne reste à faire que 517 plans répondant à 344,000 mètres ou 88 lieues environ.

Ces résultats attestent d'une manière évidente la sollicitude de M. le préfet, et l'activité des personnes chargées de cet important travail. Le conseil est bien aise de leur exprimer ici toute sa gratitude.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 27 septembre.

(Par continuation.)

Le bâtiment de S. M. le *Blossom* est arrivé à Portsmouth ; il apporte des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'au 6 août ; elles sont sans importance. Les commissaires qui devaient traiter de la paix n'étaient pas arrivés à Rio.

— On lit dans la correspondance de la Cité du *Globe and Traveller* :

« Nous sommes informés que le conseil du cabinet convoqué hier, l'a été par le ministre de l'intérieur, et que tous les ministres étaient présens, excepté M. Herries qui n'était pas encore arrivé à Londres. Le conseil a duré quatre heures, et un courrier a été expédié pour l'Irlande dans la soirée. On croit que le conseil a été réuni par suite de l'arrivée de M. Dawson avec des nouvelles importantes d'Irlande, et que le gouvernement prendra des mesures décisives par rapport à ce pays. »

ALLEMAGNE.

Francfort, le 26 septembre.

Lorsque l'on compare entre elles les nouvelles reçues des différens corps de l'armée d'invasion russe, il reste dans l'esprit de l'observateur quelques doutes, quelques circonstances difficiles à éclaircir. C'est ainsi que le tems qui s'est écoulé depuis que l'empereur Nicolas est parti d'Odessa pour Varna était plus que suffisant pour que S. M. y fût arrivée, et cependant aucune nouvelle positive à ce sujet ne nous est encore parvenue. Ce silence peut donner lieu à beaucoup de conjectures. Si l'empereur est arrivé devant Varna, où tout était préparé pour un assaut général, comment les correspondances particulières n'ont-elles pas encore fait mention d'un événement aussi important ?

Quel a donc été l'emploi des journées qui se sont écoulées entre le 4 septembre, jour du départ de l'empereur, et le 9 septembre, car nous pourrions avoir des nouvelles à cette date. L'occupation de Varna, nous ne saurions trop le répéter, est de la plus haute importance pour la mise à exécution des projets des Russes ; le tems est précieux, car la mauvaise saison approche, et c'est dans des circonstances aussi graves que les Russes restent l'arme au bras pendant six jours devant Varna. Il n'est pas cependant probable que les Russes aient éprouvé un échec dans la tentative qu'ils auraient faite contre cette place, depuis l'arrivée de l'empereur, car nous aurions reçu l'annonce d'un fait aussi important. Il faut donc en conclure qu'aucun événement militaire ne s'est passé devant cette ville jusqu'au 9 ou au 10 septembre, et que les assiégeans et les assiégés sont restés immobiles dans leurs positions. Mais, nous le répétons, cette inaction des deux côtés, nous paraît tout à fait inexplicable.

VARIÉTÉS.

L'ART POÉTIQUE D'HORACE,

Traduit en vers, par J.-B. Poupar, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, précédé de l'éloge de l'auteur, par M. Dumas. (1)

Nous ne sommes plus dans le tems où des querelles de mots, de simples débats littéraires soulevaient les passions, divisaient les meilleurs esprits, et formaient ainsi des partis divers, disputant entr'eux d'érudition et d'acharnement. Autrefois une accusation de plagiat eût causé un grand scandale et occupé long-tems l'attention publique ; aujourd'hui, sans crainte d'exciter le trouble dans la paisible république des lettres, nous pouvons signaler à la malignité du public non pas un de ces petits larcins que l'on se permet quelquefois au Parnasse, mais un véritable vol littéraire, déjà dévoilé dans une lettre adressée au rédacteur des *Archives Lyonnaises*, et signée du pseudonyme Launoy.

M. J.-B. Poupar est mort laissant un nom à peu près ignoré dans la littérature. Son héritage littéraire se composait presque exclusivement d'une traduction de l'Art poétique d'Horace qui, suivant son panégyriste, fut le titre qu'il présenta en 1811 pour être reçu à l'Académie de Lyon, et qui fut déclaré authentique sur un rapport fait le 20 août 1811 par une commission composée de MM. Béranger, Ballanche et Dugas-Montbel.

Oublié dans les cartons de l'Académie de Lyon, le manuscrit de M. Poupar a été livré à l'impression par un parent qui crut sans doute élever un monument à sa mémoire. Mais, malgré le rapport des trois académiciens ; malgré l'admission du candidat, voilà que l'authenticité de ce titre littéraire est contestée, et que l'on soutient que ce n'est qu'à l'aide d'un plagiat que le défunt académicien usurpa le fauteuil où il siégea pendant les dernières années de sa vie.

Comparée en effet avec une traduction publiée par le marquis de Sy (Londres, 1816, in-8°), la traduction attribuée à M. Poupar paraît en être une copie littérale et parfaite, sauf quelques vers qui présentent des variantes dans lesquelles l'avantage est souvent du côté de M. le marquis de Sy. Au reste, quelques citations suffiront pour faire connaître le mérite de ces variantes.

La traduction de M. de Sy portait :

Pour moi, si j'aspirais au titre *d'écrivain*,
Je ne voudrais pas plus *d'un mérite si vain*

(1) Un vol. in-8° ; se vend à Lyon, chez Rivoire, libraire, petite rue Mercière, n° 11 ; et chez Rossary, imprimeur, rue St Dominique, n° 1.

Que d'une jambe fine avec un pied *difforme*,
Ou que de jolis traits avec un nez *énorme*.

M. Poupar traduit ainsi, en se bornant à une simple permutation dans les épithètes qui forment les deux dernières rimes :

Pour moi, si j'aspirais *à devenir auteur*,
Je ne voudrais pas plus *d'un si futile honneur*
Que d'une jambe fine avec un pied *énorme*,
Ou que de jolis traits avec un nez *difforme*.

Ailleurs on lit dans la traduction de M. de Sy :

Pourquoi, si je ne puis garder ces convenances,
Et de ces tons divers observer les nuances,
Irai-je, m'érigeant en prêtre d'Apollon,
De poète usurper mal à propos le nom ?
Et par mauvaise honte, évitant de m'instruire,
A ma folle ignorance aimé-je mieux souscrire ?

Voici maintenant la traduction de M. Poupar :

Pourquoi, si je ne peux, observant ces nuances,
Des lois que je prescris garder les convenances,
Irai-je d'un poète usurper le renom ?
M'ériger follement en prêtre d'Apollon ?
Et, rougissant à tort du défaut de science,
Aux peines du travail préférer l'ignorance?

Plus loin M. de Sy avait traduit :

Au sein de l'action d'abord il me conduit,
De tout ce qui précède il me suppose instruit ;
Il renonce aux détails dont son art désespère ;
Et si bien mêle au vrai la fable mensongère,
Que par le sage effet d'un régulier dessin
Le début, le milieu répondent à la fin.

La traduction de M. Poupar reproduit littéralement les quatre premiers et modifie ainsi les deux derniers :

Que sachant à propos tout placer en son lieu,
Le début et la fin répondent au milieu.

Au reste, les changemens faits dans la nouvelle traduction ne sont pas toujours heureux.

M. de Sy avait dit :

Suivez dans vos écrits la *notion* reçue,
Ou que de votre fable adroitement tissue
L'ensemble offre partout un goût judicieux.

M. Poupar y substitue les vers suivans :

Suivez dans vos écrits *l'opinion* reçue,
Où, si vous inventez, qu'adroitement tissue
Préside à votre fable un goût judicieux.

Ici l'inversion ne nous paraît ni heureuse, ni correcte.

Nous bornons là des citations que l'on pourrait multiplier, et qui, malgré quelques légers changemens, laissent toujours reconnaître la traduction primitive, que l'on n'a pas même d'ailleurs cherché à déguiser.

Quelques personnes se demandent peut-être quel est ici le véritable plagiaire : est-ce M. Poupar, ou bien M. de Sy? Le premier avait présenté sa traduction à l'Académie dès l'année 1811, et le second n'a fait paraître son ouvrage qu'en 1816; dès-lors ne serait-ce point celui-ci seul qu'il faudrait accuser: c'est au public de prononcer. Qu'on se rappelle seulement que la traduction de M. de Sy, publiée en 1816 fut annoncée dans plusieurs journaux, mentionnée dans l'édition de M Daru en 1818, enregistrée par M. Beuchot, dans son *Journal de la Librairie* du 6 juillet 1822, et se trouve enfin citée dans le commentaire de M. de St-Surin sur l'Art poétique de Boileau. Comment supposer dès lors que M. Poupar ait ignoré l'existence d'une traduction qu'il devait être empressé de connaître et comme bibliographe et surtout comme traducteur d'Horace ? Pourquoi n'a-t-il pas réclamé contre un si hardi plagiat ? Mais ne serait-ce pas la conscience de son plagiat qui lui imposa silence, ne lui permettant pas de livrer à l'impression ce qu'il présentait comme son ouvrage, et de s'exposer ainsi à se voir aux prises avec un concurrent trop redoutable et qui lui eût disputé sa propriété ?

Et d'ailleurs, M. de Sy semble avoir prévu le plagiat, lorsqu'après avoir, dans sa préface, expliqué l'origine de sa traduction. Il ajoute : « Sept » ou huit se sont donné le mot pour paraître de» puis, mais plusieurs personnes à Londres, (qu'il » me soit permis d'en prendre acte ici) savent que » la mienne était achevée en 1800. »

S'il fallait, au surplus, apprécier les titres littéraires des deux prétendans, on chercherait en vain ceux de M. Poupar, tandis que M. de Sy pourrait produire ses *Mélanges de poésie* publiés dès 1782; une traduction de la *Chute de Rafin*, poëme de Claudien, réimprimé en 1816, et enfin une autre traduction du même poète, *l'Epithalame d'Honorius et de Mane*. Que l'on juge maintenant, par ce que les deux rivaux ont fait, de ce qu'ils ont pu faire; que l'on dise enfin si MM. de l'Académie qui en 1811 déclarèrent authentique le titre de M. Poupar, ne laissèrent pas surprendre leur bonne foi, et si enfin ce ne fut pas à l'aide d'une supposition qu'un intrus se glissa dans le sein de la docte compagnie.....

Après avoir dit que la nouvelle traduction n'est presque qu'une copie littérale de celle de M. de Sy, il serait superflu sans doute de chercher à entretenir le public d'un ouvrage que depuis douze ans il a pu connaître et apprécier.

Toutefois, nous rappellerons ce que disait le rapporteur de l'Académie de Lyon, parlant du livre présenté par M. Poupar :

« Si M. Poupar est fidèle et pur, élégant et na» turel, familier sans bassesse, exact sans servi» tude, facile avec noblesse et noble sans enflure ; » s'il sait à propos trouver et placer les équivalens, » donner, comme Delille, sinon les mêmes beautés, » du moins le même nombre de beautés..... con» venons, Messieurs, que ces conditions étant rem» plies, l'ouvrage soumis à votre tribunal et exa» miné par votre commission doit être regardé » comme un tribut non vulgaire, digne autant que » l'auteur lui-même de votre approbation et de vos » suffrages. »

Cet éloge était mérité par l'ouvrage; mais adressé à un autre qu'au véritable auteur, il devenait une cruelle satire.

Quant à l'éloge de M. Poupar, par M. Dumas, nous n'en dirons rien; mais seulement nous croyons qu'avant de louer son héros, M. Dumas aurait bien fait de le disculper.

Au reste, tout en contestant à M. Poupar la propriété de la traduction qui vient d'être publiée, on ne contestera pas à son imprimeur, M. Rossary, le mérite de la brillante exécution qui rappelle les chefs-d'œuvre des Didot. Si l'honneur de cette publication n'est pas pour le poète (nous ne parlons pas d'Horace), il sera du moins pour l'imprimeur.

ANNONCES.

On désire trouver un rédacteur-gérant pour un journal déjà établi dans une ville importante de province, qui remplisse toutes les conditions prescrites par la nouvelle loi sur la publication des journaux et écrits périodiques.

S'adresser à M. Haillaud, gérant du *Précurseur*, rue St-Dominique, passage Couderc. (321)

A VENDRE.

Domaine situé dans un bon canton de vignobles de l'arrondissement de Villefranche, composé de vignes, terres, prés et bois, de la contenue totale de 280 bicherées.

Belle propriété située près de cette ville, composée d'une habitation bourgeoise, de bâtimens d'exploitation et d'un clos de 60 bicherées.

Petite propriété composée de bâtimens et de 28 bicherées de fonds, formant un seul ténement, près de Charbonnières.

Maison de campagne, à trois lieues de Lyon, sur la rive droite de la Saône, composée d'une jolie habitation bourgeoise, d'un clos de 8 bicherées, renfermant un jardin, un verger, une salle d'ombrage, et de vingt bicherées de fonds en terres et prés.

S'adresser à Me Alliod, notaire à Lyon, place Confort, n° 7. (323)

A vendre à des prix avantageux.

Plusieurs maisons en ville, notamment deux situées quai du Rhône, hors la porte St-Clair, vers le faubourg de Bresse ; trois autres situées à la Guillotière ; autres rue Neuve-Tholozan, rue du Commerce, rue des Tables-Claudiennes, rue Gentil et quai Bourgneuf.

Propriétés rurales dans l'arrondissement de Montbrison et de Trévoux, affermées et d'un bon revenu. Vignobles dans le Beaujolais. Jolies campagnes à Charbonnières, à Dardilly, à St-Genis-Laval, à Ecully et à Caluire.

S'adresser à Me Cherblanc, notaire à Lyon, place Saint-Pierre. (322)

Une voiture suspendue sur courroies, à six places et à un cheval. S'adresser à M. Paret, port du Temple, n°. 46, au 3me. (212—3')

Fonds de café, bien achalandé, dans une des belles positions de Lyon.

S'adresser à M. Buy, marchand épicier, rue Lanterne. (296—2)

A PLACER.

Capitaux de 2, 4, 6, 10, 20 et 50,000 fr., à placer sur bonnes hypothèques, principalement dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser à Me Cherblanc, notaire à Lyon, place Saint-Pierre. (322 *bis*)

Capitaux de 6, 8, 12,000 fr., à placer en viager par hypothèque dans l'arrondissement de Lyon ; de 3, 6, 10, 30,000 francs, à placer en dettes à jour, par hypothèque.

S'adresser à Me Alliod, notaire à Lyon, place Confort, n° 7. (323 *bis*.)

AVIS.

La nécessité d'une bonne éducation se fait journellement sentir sur tous les points du royaume; l'instruction qui en est la base, appelle de toutes parts l'attention des pères de famille, et le succès de l'état politique de leurs enfans y est tellement attaché, que l'ignorance est le vrai principe d'exclusion à tous les avantages de la société.

M. Velizon, frappé de cette vérité, offre aux bons pères de famille jaloux de la prospérité de leurs enfans, ses services et ses soins pour l'instruction de cette tendre jeunesse à qui la nature a prodigué ses dons, et qui ne peuvent être développés que par les secours de l'art.

Il enseigne en peu de tems, par des principes sûrs, courts et faciles, tout ce qui a rapport à l'instruction primaire.

Il enseigne en 20 leçons, soit la lecture, soit l'écriture, par une méthode qui lui est parfaitement familière et qui est sa propriété.

Le 15 octobre courant, il ouvrira un cours particulier pour les personnes raisonnables, depuis 7 heures du soir jusqu'à 9.

Cette école est située rue Chalamont, dite des Souffletiers, n° 2, à Lyon. (320)

HOTEL DE FRANCE,

Rue du Garet, n° 5, près le Grand-Théâtre.
RIVIÈRE ET Ce,
TABLE D'HOTE.

		Le repas.	Le mois.
A 10 heures :	DÉJEUNER à 1 fr. 20 c.		30 fr.
A 1 heure :	DINER à 1 fr. 50 c.		40
A 2 heures :	DINER à 2 fr.		45
A 4 heures :	DINER à 2 fr.		45
De 7 à 10 heures :	SOUPER à 75 c.		20

On prend des pensionnaires à 60 fr. par mois pour deux repas.

On sert à la carte et l'on porte en ville. (324)

Cours de tenue de livres à partie double, composé de deux cours de six mois de datte chaque, pour le prix de 90 fr., qui commencera le 31 octobre prochain.

S'adresser chez M. Louis Armand, marchand papetier, rue Puits-Gaillot, n° 17. (269—3')

SPECTACLES DU 4 OCTOBRE.

GRAND-THÉATRE PROVISOIRE.

Le Misanthrope, comédie. — Maison a vendre, opéra. — Les Innocens, ballet.

THÉATRE DES CÉLESTINS.

La Marraine, vaudeville. — Amour et Galanterie, vaudeville. — Jullien et Justine, vaudeville. — L'Amoureux de sa Tante, vaudeville.

BOURSE DU 1er

Cinq p. 0/0 consol. jouis. du 22 sept. 1828. 106f 20 25 20.
Trois p. 0/0, jouis, du 22 juin 1828. 74f 30 25 20 10 20.
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1829, 1830f.
Rentes de Naples.
Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jouis. de janvier 80f 79f 80 75 80 60.
Id. français, de 59 ducats chan. fixe 423 43/59, jouis. de janvier 1828.
Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 cert. franç. Jouis. de mai. 7 1/4 ch.
Empr. royal d'Espagne, 1823. Jouis. de janv. 1828. 80 3/4 81 81 1/4
Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. 0/0. Jouis. de janv. 49 1/2 49 49 1/8
Met. d'Autriche 1000 fl. 125f de rente. Ad. Rothschild.
Emp. d'Haïti rembours. par 25. ème. Jou. de juil. 1828. 655f.

LYON, IMPRIMERIE DE BRUNET, GRANDE RUE MERCIÈRE, N° 44.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893